**Offre d’emploi saisonnier (subvention Emploi d’été Canada)**

**Préposé(e) aux travaux publics**

La municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix est à la recherche de deux (2) personnes âgées de 15 à 30 ans pour pourvoir aux postes de préposé(e) aux travaux publics.

Cet emploi est subventionné par Emploi d’été Canada 2021.

**Type de poste** : Saisonnier - temps plein.

**Responsabilités :**

Sous la responsabilité du responsable des travaux publics, l’employé aura à exécuter diverses tâches d’entretien et de réparation sur les différents terrains publics, bâtiments, parcs telles que:

* Entretien des parcs, plateaux sportifs, terrains et bâtiments (peintures, poubelles, lignes de terrain, etc.);
* Entretien paysager (tonte de gazon et débroussaillage) et arrosage des plantes;
* Réparer les équipements municipaux;
* Réparer et remplacer la signalisation;
* Entretien des équipements utilisés;
* Entretien des blocs sanitaires;
* Toutes autres tâches connexes.

**Durée de l’emploi :** 8 à 16 semaines à compter du 25 mai 2021.

**Taux horaire :** 15,80 $à raison de 35 h semaine.

**Exigences :**

* Être âgé de 15 à 30 ans (inclusivement) au début de l’emploi;
* Être débrouillard et responsable;
* Être soucieux du travail bien fait;
* Détenir un permis de conduire valide de classe 5;
* Bonne habileté aux travaux manuels;
* Avoir une bonne forme physique et aimer travailler à l’extérieur.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avec la mention ‘’**Offre d’emploi - Préposé(e) aux travaux publics**’’ avant le 14 mai 2021 en le déposant directement à la mairie dans la chute à courrier, par télécopieur au 450 291-5930, par courriel à dg@ileauxnoix.qc.ca ou par la poste à l’attention de :

Madame Edith Létourneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix

959, rue Principale

Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0

**Avant le 14 mai 2021 – Faites vites!**

*Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature. Nous communiquerons uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue.*